**PROCES-VERBAL DE L’ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**« MODIFICATIONS STATUTAIRES »**

**DU 15 novembre 2022**

Liste des présents :

Corinne BEAUFOUR-GARAUDE

Delphine BRESSY-RANSCH

Christophe MICHOUD

1ère RESOLUTION / Article 1er - Dénomination :

Sans changement

**Cette résolution est adoptée à l’unanimité.**

2ème RESOLUTION / Article 2 - Objet :

L’Association a pour objet : (le reste sans changement).

**Cette résolution est adoptée à l’unanimité.**

3ème RESOLUTION / Article 5 – Admission :

Les personnes physiques demandant leur admission à l’Association (le reste sans changement).

**Cette résolution est adoptée à l’unanimité.**

4ème RESOLUTION / Article 6 – Membres – Admission – 2/ Les membres d’honneur :

5ème RESOLUTION / Article 13 – Le Conseil d’administration :

**Cette résolution est adoptée à l’unanimité.**

6ème RESOLUTION / Article 14 – Le Bureau :

2) Un-e- ou plusieurs vice-président -e-s ;

3) Un-e- secrétaire et s’il y a lieu, un-e- secrétaire adjoint-e- ;

**Cette résolution est adoptée à l’unanimité.**

7ème RESOLUTION / Article 17 – Indemnités :

Toutes les fonctions, y compris celles des membres du Conseil d’administration et du Bureau, sont gratuites et bénévoles. Seuls les frais occasionnés par l’accomplissement de leur mandat sont remboursés sur justificatifs. Le rapport financier présenté à l’assemblée générale présente, par bénéficiaire, les remboursements de frais de mission, de déplacement ou de représentation.

**Cette résolution est adoptée à l’unanimité.**

Signature par les deux membres du Conseil d’Administration